

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE  
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**OBJET :**

**DECISION DU PRESIDENT**

**ACQUISITION PARCELLE  
A 401 SUR LA COMMUNE  
D'ETREMBIERES**

**D\_2024\_0165**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-28 de son annexe ;

Par courrier reçu le 18 mars 2024, Monsieur THIODET s'est proposé de céder gratuitement à Annemasse Agglo, une parcelle de bois lui appartenant sise sur la commune d'ETREMBIERES, cadastrée section A numéro 401.

Cette parcelle est située en limite du périmètre de protection rapproché de la source des Eaux Belles et se trouve entre deux groupements de parcelles appartenant à l'agglomération. Il est donc proposé d'accepter cette acquisition.

Le Président DECIDE :

D'ACCEPTER l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section A n°401 sur la commune d'ETREMBIERES et de prendre en charge les frais y afférent.

DE SIGNER lui-même ou le 1<sup>er</sup> Vice-Président en cas d'empêchement, tous les documents relatifs à cette décision,

D'IMPUTER la dépense sur le crédit ouvert à cet effet au budget EAU, article 2111 destination EP, gestionnaire PATADM.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET

Date de signature : 24/06/2024

Qualité : Agglo - Présidence

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 24/06/2024



ID : 074-200011773-20240624-D\_2024\_0165-AU



parcelle à acquérir



parcelles Annemasse Agglo